



Changement d'assurance apres un sinistre ...

Par **sir_siegfrieds**, le **04/10/2008** à **10:57**

Bonjour,

J'ai été victime l'année dernière d'un Accident de voiture le 27 Septembre 2007, ayant eu des jours d'ITT et ayant déposée une plainte a la gendarmerie les jours qui suivent ...

Je me posais la questio suivante ... Y'a trois jours j'ai reçue mon échéance de contrat avec l'échéancier et je me suis dit autant faire marcher la concurrence car j'etais tout de meme perdant de 200€ a garantit équivalente ... Mais voila une question se pose, est ce que mon Ancienne compagnie ne va t'elle pas lever le pied ? En ce qui concerne le dédommagement lié a l'accident ? Mon arret de travail c'est terminer en juin 2008.

L'ampleur du problème est de savoir si l'assurance est en droit de ménager ses efforts alors que je ne suis plus chez eux ... Alors que toute la durée de l'accident et des soins j'etais encore chez eux ...

Que faire selon vous ?

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008** à **23:29**

Théoriquement, non, en pratique... allez savoir.

A vous de faire valoir vos droits.

Par **sir_siegfrieds**, le **09/10/2008** à **05:34**

Merci de votre réponse :)

Je verrais bien la tournure que cela prend ...